



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

FMI

Question écrite n° 6848

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les procédures de candidature à la tête du FMI. En effet, il semblerait qu'une règle non écrite ait institué par le passé la tradition d'une candidature émanant de l'Union européenne. L'attitude de la Russie, avec la candidature de dernière minute du Tchèque Josef Tosovsky, montre qu'une procédure écrite et acceptée serait vraisemblablement préférable à cette élection trop concurrentielle, où tous les mensonges et les coups bas sont permis. Le remplacement de l'Espagnol Rodrigo Rato aurait pu être organisé ainsi dans une ambiance plus consensuelle par la candidature d'expérience et de compétence de Dominique Strauss-Kahn. Cette procédure consensuelle qui n'opposerait pas les nations entre elles, mais les ferait s'accorder dans une consultation interne, reste à imaginer dans l'avenir. Il lui demande donc si, en collaboration avec sa collègue chargée des finances, il pourrait promouvoir une telle procédure pour le futur.

Texte de la réponse

L'annonce du départ anticipé de l'ancien directeur général du FMI, M. Rodrigo de Rato, fin juin 2007, a pris de court la communauté internationale et conduit le Fonds monétaire international à pourvoir au remplacement de ce poste selon un calendrier resserré. La campagne qui a suivi et la procédure retenue appellent, du point de vue du ministère des affaires étrangères et européennes, les commentaires suivants : la procédure de désignation du nouveau directeur général du FMI a été conduite selon le double principe de transparence et de concurrence ces règles ont été fixées par le conseil d'administration du FMI au début de la campagne : élection à la majorité des suffrages exprimés, mais si possible par consensus ; sélection du candidat en fonction de ses compétences, sans « considérations géographiques » ; dépôt des candidatures avant le 31 août ; audition des candidats à la mi-septembre pour y entendre la vision détaillée de l'action que ces derniers entendent mener à la tête du FMI ; vote à bulletin secret pour chacun des 24 administrateurs représentant une circonscription. Ces règles nouvelles entérinent en réalité une procédure concurrentielle déjà éprouvée au FMI lors de la précédente élection du directeur général, lorsqu'en 2004, M. Rato avait été opposé à un candidat égyptien. Dès lors, le MAEE estime qu'il n'apparaît pas que cette procédure soit manifestement inappropriée. Dominique Strauss-Kahn s'est positionné comme le candidat de la réforme, il a mené une campagne active visant à rassembler et non à opposer les nations entre elles : Dominique Strauss-Kahn a rencontré les dirigeants des pays actionnaires les plus représentatifs du FMI, en prenant soin d'écouter les attentes exprimées par les principaux pays émergents (Chine, Inde, Brésil, Mexique), les pays africains (Afrique du Sud) ainsi que les pays latino-américains (Argentine, Bolivie). À tous, il a porté ce même message : le FMI est une institution perfectible mais essentielle à la stabilité du système financier international ; il importe donc de travailler ensemble à l'amélioration de son fonctionnement qui passe notamment par une réforme de sa gouvernance afin que la voix des pays émergents et celle des pays en développement y soient mieux entendues. La solidarité européenne autour de M. Strauss-Kahn a parfaitement fonctionné : les Européens sont très rapidement parvenus à un accord sur la personnalité européenne qui serait proposée au conseil d'administration du FMI pour le poste de directeur général, sans pour autant exclure la possibilité d'autres candidatures extra-européennes. Ce consensus a très

certainement favorisé par la suite la réception de la candidature de M. Strauss-Kahn auprès des nombreux pays partenaires dont le soutien a été sollicité. Par ailleurs, la solidarité du camp européen n'a pas été ébranlée par la proposition russe ; les autorités tchèques, par la voix de leur vice-premier ministre en charge de l'Europe, ont clairement réaffirmé que leur pays continuait de soutenir Dominique Strauss-Kahn et que M. Tosovsky n'était pas le candidat de la République tchèque. Sur la répartition tacite des postes entre l'Union européenne et les États-Unis : le directeur général du FMI est traditionnellement un Européen, la Banque mondiale étant présidée depuis 1945 par un Américain. Cette répartition fait parfois l'objet de critiques, notamment de la part des pays émergents. La réforme de la procédure de désignation du directeur général du FMI et l'ouverture de la compétition à des candidat émergents a constitué l'un des éléments évoqués lors de la campagne de Dominique Strauss-Kahn. Ce dernier a ainsi indiqué que ce partage était susceptible d'évoluer, à condition que cette évolution concerne également la Banque mondiale. En définitive, M. Strauss-Kahn a été élu sur ses mérites propres, tant sur ses compétences académiques (il sera le premier directeur général du FMI à pouvoir se prévaloir d'un PHD en économie) que sur son expérience professionnelle, notamment en tant qu'ancien ministre français de l'économie et des finances.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6848

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6031

Réponse publiée le : 4 décembre 2007, page 7650